

République Française  
Département de Haute-Savoie  
**COMMUNE DE ONNION**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

☞ **Séance du 07 avril 2026** ☞

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Absents : 00

Absents excusés : 04

Pouvoirs : 04 (GUILLERON Audrey ayant donné procuration à PAPI Guillaume – LAFFONT Florent ayant donné procuration à MAURE Nadine — VELAT Jocelyne ayant donné procuration à OBERSON Jean-François- -CHARDON Brigitte ayant donné procuration à GERVAIS Jean-claude)

Votants : 15

Secrétaire de séance : GERVAIS Jean-claude

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✓		GERVAIS Jean-Claude	✓		JACQUARD Thierry	✓	
VELAT Jocelyne		✓	BONDAZ Viviane	✓		CHARDON Brigitte		✓
PAPI Guillaume	✓		OBERSON Jean-François	✓		GUILLERON Audrey		✓
MAURE Nadine	✓		MAURE Céline	✓		HAY Matthieu	✓	
JADOT Jean-Noël	✓		CAVET Elise	✓		LAFFONT Florent		✓

**DELIBÉRATION N° 35\_2026**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

PROPOSITION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 4 RIVIERES – REPRESENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DU SRB ET SCOT \_COEUR DU FAUCIGNY

**RAPPORTEUR : Monsieur GERVAIS André**

L'élection des représentants du territoire des 4 Rivières au SRB et au SCoT est du ressort de la CC4R puisque les compétences associées aux syndicats en question, ont été transférées à la CC4R.

A ce titre, M. Le Maire propose de désigner 2 membres du conseil municipal pour chaque syndicat en précisant le titulaire et le suppléant qui seront proposés au vote du conseil communautaire. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Le Maire entendu et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour les présentes désignations et nominations au titre de l'article L 2121-21 du CGCT.

**DESIGNE** en tant que représentants parmi les membres du conseil municipal pour les différents syndicats intercommunaux :

SRB (syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe)

1 représentant : OBERSON Jean-François

1 Suppléant : PAPI Guillaume

SCOT – Cœur du Faucigny (Schéma de cohérence Territoriale - Cœur du Faucigny)

1 représentant : VELAT Jocelyne

1 Suppléant : MAURE Nadine

**CHARGE M.** Le Maire de signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.


Ainsi fait et délibéré le 07 avril 2026  
Et ont signé au registre les membres présents.

**Le secrétaire de Séance,**  
**GERVAIS Jean-claude,**



A handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ONNAIS' at the top and '(Haute-Savoie)' at the bottom. The signature is stylized and overlaps the stamp.

**Le Maire,**  
**GERVAIS André**



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke ending in a triangle. The signature is written over a circular official stamp, which is mostly obscured by the ink.